



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1984-1985

18 OCTOBRE 1984

PROJET DE DECRET

ORGANISANT L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE
DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE (1)

—

AMENDEMENT

PROPOSE PAR M. José DARAS

—

(1) Voir Doc. Conseil 151 (1983-1984) - N° 1.

ART. 7

Remplacer le texte du § 1^{er}, 1^o, par :

« 1^o soit parmi les porteurs des titres requis pour l'enseignement de la branche. »

Justification

Les trois ans d'expérience ne me semblent pas un critère important. Il me semble par contre important d'ouvrir la possibilité aux diplômés actuellement sans emploi.

J. DARAS.